

Regroupement citoyen Mobilisation gaz de schiste Saint-Marc-sur-Richelieu

Mise en contexte d'un projet hors normes

(1)

- Un grave déficit d'information, de transparence et de consultation des citoyens
- Pas de comparaison sérieuse avec les autres options énergétiques – pertinentes dans un contexte québécois - pour réduire notre dépendance énergétique.
- Les limites floues de la phase « exploratoire » en cachent l'ampleur réelle.
- Une vision complète des projets dans l'espace et dans le temps est nécessaire pour bien appréhender tous les impacts.

Mise en contexte d'un projet hors normes

(2)

- L'obligation de l'intensité et de la densité des activités pour réaliser les incontournables économies d'échelle en font un **projet de grande échelle**.
- Des **territoires québécois** qui diffèrent fortement **des autres régions nord-américaines** de développement du gaz de schiste par leur sensibilité.
- Un projet industriel dans des zones non destinées aux usages industriels, **faisant fi de l'aménagement et de la gestion du territoire**.
- Un projet lancé en l'absence de **cadre réglementaire et de gouvernance adéquats**.

Un ensemble d'impacts lourds, complexes et cumulatifs

- Des **nuisances lourdes et cumulatives** sur l'environnement direct, subies par les populations riveraines.
- Des enjeux majeurs à plusieurs facettes au niveau de **l'eau**.
- Un impact potentiellement lourd sur les **terres agricoles**.
- Une **qualité de l'air** affectée qui pose des enjeux environnementaux et de **santé publique**.
- Des **risques et enjeux de sécurité** importants.
- Émissions de **gaz à effet de serre**.

Des retombées locales plus négatives que positives

- Un projet **déconnecté de la dynamique territoriale** (cas de Saint-Marc-sur-Richelieu)
- Un **partage injuste** des retombées financières directes.
- Des **retombées locales peu évidentes** en termes d'investissements et emplois.
- Impact important sur le **développement économique endogène d'une région**.

Des retombées nationales relativement faibles pour le Québec au regard des sacrifices locaux demandés

- Des gains en terme d'indépendance énergétique à nuancer.
- L'absence d'une industrie existante réduit les impacts positifs en termes d'investissement et d'emplois pour le Québec.
- Des recettes fiscales incluant les redevances limitées.
- Des coûts collectifs majeurs pour le contribuable non évalués ni mis en comparaison des bénéfices.

BILAN (1)

Le Regroupement citoyen « Mobilisation gaz de schiste » de Saint-Marc-sur-Richelieu ne perçoit aucun intérêt (ni environnemental, ni économique, ni social) au projet de développement gazier dans la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, comme dans l'ensemble du territoire du Québec.

BILAN (2)

- Les activités d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste :
 - ne pourront être qu'intensives (pour assurer une certaine rentabilité financière) :
 - transformeront le paysage agricole de la région
 - restreindront le déploiement de son économie rurale;
 - entraîneront des conséquences négatives sur la qualité de l'eau, de l'air et sur la santé des gens;
 - engendreront des risques majeurs, à long terme et à grande échelle.
- Nous constatons que les décisions prises jusqu'ici en faveur de l'industrie gazière l'ont été sur la base d'une information insuffisante, en provenance principalement des compagnies elles-mêmes. De très nombreuses questions sont restées en suspens ou ont fait l'objet de réponses insatisfaisantes.

Recommandations (1)

- Un **moratoire immédiat** sur toute activité d'exploration et d'exploitation.
- Un **élargissement du mandat du BAPE**, tant en ce qui concerne la mission qui lui a été confiée que le temps imparti. Les audiences devront être à caractère **générique** et permettre de **situer le projet de développement gazier dans l'ensemble de la situation énergétique au Québec** et **questionner la pertinence même du projet**.
- Une **étude environnementale stratégique** sur la question du gaz de schiste dans son ensemble au Québec.
- Une **étude de la filière du gaz de schiste au regard des filières dites « alternatives »** : comparaison des coûts, rendements, risques, impacts et avantages – et à moyen et long terme. Une telle étude est nécessaire pour décider de la pertinence et de la désirabilité du projet de gaz de schiste.

Recommandations (2)

- La **modification de la Loi sur les mines**, de façon à permettre aux municipalités et aux communautés de pouvoir choisir les activités qui s'implantent sur leur territoire.
- Le **renforcement de la Loi sur l'aménagement et le territoire à cet effet**. En corollaire, le renforcement de la démocratie participative et représentative à l'échelle des municipalités.
- Le **support au développement d'un système d'énergies alternatives, post-pétrole**. Le Québec doit mettre à profit l'avantage de son hydro-électricité pour devenir un leader de l'alternative.

Merci à tous les citoyens impliqués
dans cette formidable mobilisation
citoyenne !